

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS Registre des délibérations du Conseil communautaire

-----

Séance du 03 juillet 2024

Date de convocation : 25 juin 2024 Nombre de conseillers en exercice : 74 Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Bertry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2024/58 portant exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'exercice 2025

Membres présents (51 titulaires et 1 suppléant): PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, HENRIET Cécile (S), BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, LEONARD Julien, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

<u>Membres excusés (5)</u>: BASQUIN Alexandre, FORRIERES Daniel, QUEVREUX Patrice, DUDANT Pierre-Henri, SOUPLY Paul

<u>Membres absents (9)</u>: MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, TRIOUX COURBET Sandrine, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, GOURAUD Francis, RICHEZ Jean-Pierre

<u>Membres ayant donné procuration (8)</u>: BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, DAUCHET Martine à RICHOMME Liliane, BONIFACE Patrice à JUMEAUX Stéphane, BASQUIN Etienne à RICHARD Jérémy, DAVOINE Matthieu à CLERC Sylvie, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

## Délibération 2024/58 portant exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'exercice 2025

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée de la demande d'exonération de la TEOM pour l'exercice 2025 de différentes entreprises sur les bases de l'article 1521 111-1 du code général des impôts qui prévoit la possibilité d'exonération par l'organe délibérant.

Madame la Vice-Présidente rappelle que depuis plusieurs années, l'assemblée a toujours refusé d'émettre un avis favorable sur ces demandes d'exonération.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, dont l'article 1521,

Considérant que, par délibération du 3 janvier 2012, la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis a opté pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

Considérant que certaines entreprises, confient à des prestataires privés le soin de collecter et traiter leurs déchets, et sollicitent en conséquence une exonération de leur TEOM pour l'exercice 2025,

Considérant qu'il convient que la collectivité délibère quant à ces demandes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide de rejeter toutes les demandes d'exonérations de TEOM pour l'exercice budgétaire 2025.

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire

Transmission en Sous-Préfecture le 09/07/2024 Publication le 09/07/2024

Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON





HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis Utilisateur : PASTELL Plateforme

#### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_58	
Objet:	Délibération 2024/58 portant exonération de la	
	Taxe d?Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	
	pour l?exercice 2025	
Type de transaction :	Transmission d'actes	
Date de la décision :	2024-07-03 00:00:00+02	
Nature de l'acte :	Délibérations	
Documents papiers complémentaires :	NON	
Classification matières/sous-matières:	7.2 - Fiscalité	
Identifiant unique:	059-200030633-20240703-2024_58-DE	
URL d'archivage :	Non définie	
Notification:	Non notifiée	

### Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier	Туре	Taille	
Enveloppe métier	text/xml	930 o	
Nom métier : 059-200030633-20240703-2024_58-DE-1-1_0.xml			
Document principal (Délibération)	application/pdf	215.9 Ko	
Nom original : 2024.058.pdf			
Nom métier :			
00 DE 050 200020622 20240702 2024 50 DE 4.4.4 46			

99\_DE-059-200030633-20240703-2024\_58-DE-1-1\_1.pdf **Cycle de vie de la transaction :** 

Etat	Date	Message
Posté	9 juillet 2024 à 08h41min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 juillet 2024 à 08h41min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 juillet 2024 à 08h41min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 juillet 2024 à 08h41min32s	Reçu par le MI le 2024-07-09